

*Plateforme sans-Papiers Suisse sur l'adoption de la motion 22.3392 l'extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formations professionnelle au Conseil national*

## **Le Conseil national veut renforcer le droit à la formation des sans-papiers**

**Le Conseil national approuve une intervention visant l'extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formations professionnelle. L'intervention émane de la Commission des institutions politiques en réaction à un rapport du Conseil fédéral paru en 2020. La Plateforme sans-papiers Suisse se réjouit que le Conseil national se soit prononcé en faveur d'un meilleur accès à la formation professionnelle pour les sans-papiers.**

La Constitution fédérale prévoit un droit à un enseignement de base suffisant, indépendamment du statut de séjour. « Pour les sans-papiers, une formation professionnelle post-obligatoire s'avère toutefois difficile, car elle nécessite un permis de séjour. » Bea Schwager, de l'antenne zurichoise des sans-papiers (SPAZ), le sait bien.

C'est pourquoi, dans un rapport du Conseil fédéral paru en 2020, plusieurs conférences et associations intercantionales ont demandé une solution. Parmi elles l'**UVS** (Union des villes suisses), la **CDAS** (la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales), la **CSIAS** ainsi que l'**USAM** (Union suisse des arts et métiers), l'**AASM** (Association des autorités suisses du marché du travail ) et la **CDEP** (Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique).

« Seuls 61 jeunes sans-papiers ont bénéficié de cette disposition jusqu'en 2020. La majorité d'entre eux sont originaires du canton de Vaud. C'est clairement insuffisant. » souligne Ada Marra, co-présidente de la Plateforme sans-papiers Suisse. Les dernières années ont montré que la disposition actuelle n'est pas praticable. L'objectif d'accès à la formation professionnelle n'est pas atteint avec la loi actuelle.

C'est pourquoi la réglementation actuelle doit être adaptée dans ce sens. Une réglementation plus ouverte est tout autant dans l'intérêt de la société et de l'économie, où la demande d'apprentis est importante, que dans l'intérêt des personnes concernées.